

## COMBIEN AVONS-NOUS GAGNE EN 2015 ?

**Dr Franck DEVULDER**  
Novembre 2016 - 51

La CARMF vient de publier les BNC déclarés par les médecins libéraux en 2015. Ces revenus nets servent de base au calcul de nos cotisations CARMF. Pour les 106 111 déclarations enregistrées, les revenus sont en faible augmentation de 0,56 % en euros courants par rapport à 2014, 0,52 % hors inflation 2015 (0,04 %). Les revenus des généralistes ne progressent pas (+ 0,03 %) alors que ceux des spécialistes augmentent légèrement (+ 1,18 %). Dans le détail, les revenus des généralistes de secteur 1 sont stables (+ 0,09 %), et ceux des généralistes de secteur 2 sont en baisse (- 1,32 %). Chez les médecins spécialistes, les revenus des secteurs 1 et 2 augmentent de façon quasi équivalente (respectivement + 1,17 % et + 1,13 %).

Parmi les plus fortes hausses, on trouve la neurologie (+ 4,53 %), la radiologie imagerie médicale (+ 4,33 % tous secteurs confondus, + 10,36 % pour ceux en secteur 2), l'oto-rhino laryngologie (+ 2,42 %) et la cancérologie qui fait bond de près de 12% après avoir déjà augmenté de plus de 18% entre 2103 et 2104, et même de plus de 29% pour les oncologues de secteur 2...

Les baisses les plus significatives se retrouvent chez les pédiatres (- 3,40 % tous secteurs confondus, - 4,43 % pour ceux en secteur 1), les stomatologues (- 2,93 %) ou les gynécologues, médicaux (- 2,82 %) ou obstétriques (- 2,34 %).

En ce qui concerne l'hépatogastroentérologie, notre BNC évolue de 1,99% en 2015 tous secteurs d'activité confondue. Il est de 105 145 € pour les secteurs 1 (+ 2,51%) et de 118 647 € pour les secteurs 2 (+ 1,29%). Une fois encore, nous nous situons dans la moyenne des médecins spécialistes dont le BNC se situe à 105 772 € pour 110 161 € pour les hépatogastroentérologues tous secteurs confondus. Nous sommes un peu en dessus de cette moyenne pour les secteur 1 et à peine en deçà pour les secteurs 2.

N'ayons pas peur des mots ! Ces chiffres sont une insulte à la médecine libérale ! Si l'action du SYNMD ne nous avait pas permis d'accéder à la ROSP, au CAS, entre autres pour nombre d'entre nous bloqués en secteur 1 alors qu'il avait les titres nécessaires à l'accès au secteur 2, ou encore et, surtout, au C2 de consultant nous serions, comme les spécialités médicales en baisse. Notre Ministre a réussi son coup ! Alors qu'elle fanfaronne sur un retour à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie, elle a mis à genoux les cliniques privées et fait baisser les revenus des médecins libéraux. Que dire du PLFSS qui bafoue la convention médicale permettant à l'Etat de réguler les tarifs des radiologues de façon unilatérale. Ne nous réjouissons pas du « malheur » des autres, même si ceux-ci ont des revenus parfois très élevés. **Ne nous y trompons pas ! Demain ce sera notre tour si nous ne bougeons pas.** Et nous, c'est en fait vous ! Titillez amicalement vos collègues appartenant aux syndicats conventionnistes.

Comment Le Bloc ou la FMF peuvent encore rester dans un tel deal ? Sachez résister au tiers payant généralisé ! Nous nous sommes tous opposés à cette mesure de la loi Touraine. Nous avons envahi les rues de Paris pour montrer notre refus d'une santé administrée par une politique dogmatique visant à mettre à mal son secteur le plus productif. **Il est temps d'engager le pas à l'appel à la désobéissance civile lancée par la CSMF. Nombre d'entre vous se sont retournés vers le SYNMD à ce sujet au cours de ces derniers jours. C'est à vous de jouer ! Il en va de la sauvegarde de la médecine libérale.**

**Dr Franck DEVULDER**  
Novembre 2016 - 51





Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER  
Directeur de publication : Jean-Fabien REY

**Editions DUREY**

706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE  
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. [Consultez l'aide en ligne.](#)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à CCC. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [suivez ce lien.](#)